

DEPARTEMENT DE
L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE NARBONNE

DOMAINE :
Finances

SOUS DOMAINE :
Décisions budgétaires

OBJET :
Budget primitif 2024

Le nombre de
membres du Conseil
d'Administration en
exercice est de 13.

CONVOCATION ET
AFFICHAGE EN DATE
DU 27/03/2024



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

N°2024/08

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE**

Séance du Conseil d'Administration du 9 avril 2024.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de CUXAC D'AUDE légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, Sous la présidence de M. Grégory DELFOUR, Maire.

Présents : M. Grégory DELFOUR, Peggy MEILLIERE, Céline REY, Anne-Marie GROUARD, Gaëlle SIMOES-ROLAS, Amanda BENAVIDES, Frédérique TISCAR, Brigitte MAYEUR, Olivier PAOLINI, Yves BEZIAT.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents :

Virginie LESCURE, procuration à Mme MEILLIERE
Sarah CABES.
Angélique GRAELL.

Rapporteur : M. le Président

M. le Président présente aux membres du Conseil d'Administration le projet de Budget Primitif du CCAS par chapitre pour l'exercice 2024 qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la manière suivante :

Section de fonctionnement :

DEPENSES		
Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	16 400 €
012	Charges de personnel	20 000 €
65	Autres Charges de gestion courante	4 000 €
042	Opérations d'ordre entre sections	4 000 €
TOTAL		44 400 €

RECETTES		
Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services	1 500 €
74	Dotations, subventions et participations	40 530.21 €
002	Résultat de fonctionnement reporté	2 639.79
TOTAL		44 400 €

Section d'investissement :

DEPENSES		
Chapitre	Libellé	Montant
21	Immobilisations corporelles	16 996.95 €
23	Immobilisations en cours	12 374.45 €
TOTAL		29 371.40 €

RECETTES		
Chapitre	Libellé	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	1 100 €
040	Opérations d'ordre entre sections	4 000 €
001	Résultat d'investissement reporté	24 271.40 €
TOTAL		29 371.40 €

Le Conseil d'administration,
Où l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,
Adopte le Budget Primitif 2024 du CCAS par chapitre comme indiqué ci-dessus.
Autorise M. le Président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :
- Fonctionnement : 7.50 %
- Investissement : 7.50%

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

La Secrétaire,

Le Président,

Céline REY



Grégory DELFOUR

